

**ASSOCIATION ANYATAS
MEYRIN**

**Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
et états financiers
au 31 décembre 2025**

**Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
à l'Assemblée générale des membres de
ASSOCIATION ANYATAS
Meyrin**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement et annexe) de l'Association Anyatas, Meyrin, pour l'exercice 2025 arrêté au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss Gaap RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au comité de l'association alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss Gaap RPC et qu'ils ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Carouge, le 22 avril 2026

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Anthony Huguenin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Patrick Teles
Réviseur agréé

Annexes : comptes annuels 2025

ASSOCIATION ANYATAS

Meyrin

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

Bilan au 31 décembre 2025,
Compte de résultat de l'exercice 2025,
Tableau de financement de l'exercice 2025,
Annexes incluant:
Tableau de variation des fonds en 2025,
Tableau de variation du capital en 2025,
Tableau de variation des provisions en 2025,
Tableau de variation des immobilisations en 2025,

ASSOCIATION ANYATAS**Meyrin****BILAN AU 31 DECEMBRE 2025***(avec les chiffres comparatifs de l'exercice précédent)*

	Notes	2025 CHF	2024 CHF
ACTIF			
ACTIF CIRCULANT		392,310.34	297,822.55
<i>Actif disponible</i>	1	334,636.49	228,117.85
Caisses		14,835.61	15,667.51
CCP		78,896.97	18,289.48
Banques		240,903.91	194,160.86
<i>Actif réalisable</i>		16,520.00	29,998.70
Débiteurs	2	16,520.00	21,974.00
Ducroire		-	-
Autres créances	3		8,024.70
<i>Comptes de régularisation actifs</i>	4	41,153.85	39,706.00
Comptes de régularisation		41,153.85	39,706.00
ACTIF IMMOBILISE		99,254.03	131,512.34
<i>Immobilisations financières</i>		2,473.95	2,472.30
Dépôts de garantie	5	2,473.95	2,472.30
<i>Immobilisations corporelles</i>	6	96,780.08	129,040.04
Matériel, agencement		-	-
Véhicules		96,780.08	129,040.04
TOTAL DE L'ACTIF		491,564.37	429,334.89

ASSOCIATION ANYATAS**Meyrin****BILAN AU 31 DECEMBRE 2025***(avec les chiffres comparatifs de l'exercice précédent)*

	Notes	2025 CHF	2024 CHF
PASSIF			
ENGAGEMENTS A COURT TERME		239,998.25	48,714.02
<i>Fournisseurs et créanciers</i>		<i>47,708.02</i>	<i>13,099.35</i>
Fournisseurs et créanciers		33,010.27	11,636.75
Autres dettes		14,697.75	1,462.60
<i>Comptes de régularisation passifs</i>		<i>192,290.23</i>	<i>35,614.67</i>
Passifs transitoires	7	42,405.63	30,759.85
Provision pour vacances et heures supplémentaire	8	2,994.26	4,854.82
Part de subvention cantonale non dépensée	9	146,890.34	0.00
ENGAGEMENTS A LONG TERME		93,000.00	124,000.00
<i>Dettes financières à long terme</i>		<i>93,000.00</i>	<i>124,000.00</i>
Subvention d'investissement véhicules		93,000.00	124,000.00
CAPITAL DES FONDS	10	17,174.62	136,013.62
Fonds CC4 OFAS 2020-2023		0.00	66,633.52
Fonds de réserve Anyatas		17,174.62	69,380.10
CAPITAL DES FONDS PROPRES	11	141,391.50	120,607.25
<i>Capital libre</i>		<i>141,391.50</i>	<i>120,607.25</i>
Capital		120,607.25	124,089.46
Résultat de l'exercice		20,784.25	-3,482.21
TOTAL DU PASSIF		491,564.37	429,334.89

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2025*(avec les chiffres comparatifs de l'exercice précédent)*

	Notes	Réalisé 2025 CHF	Budget 2025 CHF	Réalisé 2024 CHF
Produits d'exploitation		1,170,069.74	952,380.00	966,883.22
Total produits dons et subventions		826,142.46	647,370.00	668,952.60
Cotisation des membres		11,775.00		12,300.00
Subvention fédérale OFAS	12	333,193.80	322,790.00	329,568.60
Subvention cantonale		433,673.66	293,580.00	293,584.00
Dons libre		3,000.00	0.00	2,500.00
Dons affectés		13,500.00	0.00	0.00
Produits différés sur subvention d'investissement		31,000.00	31,000.00	31,000.00
Total produits de prestations fournies		343,927.28	305,010.00	297,930.62
Produits des activités		295,860.23	293,010.00	297,514.35
Pertes sur débiteurs		-1,875.00	0.00	0.00
Autres produits		49,942.05	12,000.00	416.27
Total Autres produits d'exploitation		0.00	0.00	0.00
Divers		0.00		0.00

COMPTES DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

(avec les chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

	Notes	Réalisé 2025 CHF	Budget 2025 CHF	Réalisé 2024 CHF
CHARGES LIEES AUX PRESTATIONS		1,148,387.76	952,380.00	970,935.28
Frais de personnel		567,449.14	371,956.50	372,614.30
Charges liées aux prestations		280,696.12	304,589.01	315,255.78
<i>Sous total charges liées aux prestations</i>	13	<i>848,145.26</i>	<i>676,545.51</i>	<i>687,870.08</i>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Frais de personnel administratif		191,287.84	187,206.40	186,386.01
Loyers et charges locatives		22,798.79	22,934.00	19,339.65
Frais de communication		8,446.90	2,900.00	8,745.94
Frais de bureau et d'administration		29,300.31	28,334.13	33,245.60
Frais d'entretien		13,321.80	0.00	0.00
Assurances		2,826.90	2,200.00	3,088.04
Amortissements		32,259.96	32,259.96	32,259.96
<i>Sous total charges de fonctionnement</i>	13	<i>300,242.50</i>	<i>275,834.49</i>	<i>283,065.20</i>
Résultat d'exploitation		21,681.98	0.00	-4,052.06
Résultat financier		-746.75	0.00	-854.12
Produits financiers		1.65	0.00	84.36
Charges financières		-748.40	0.00	-938.48
Résultat hors exploitation	14	34.82	0.00	338.81
Autres produits		48.88	0.00	373.00
Autres charges		-14.06	0.00	-34.19
Résultat exceptionnel	14	-185.80	0.00	1,085.16
Produits		1,281.05	0.00	1,220.06
Charges		-1,466.85	0.00	-134.90
Résultat avant variation du capital des fonds		20,784.25	0.00	-3,482.21
Variation du capital des fonds		0.00	0.00	0.00
Utilisation		16,500.00	0.00	0.00
Attribution		-16,500.00	0.00	0.00
Résultat annuel		20,784.25	0.00	-3,482.21

ASSOCIATION ANYATAS**MEYRIN****TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2025***(avec les chiffres comparatifs de l'exercice précédent)*

	2025	2024
	CHF	CHF
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	137,520.29	12,511.43
Résultat de l'exercice	20,784.25	-3,482.21
Amortissements	32,259.96	32,259.96
Variation des provisions	-1,860.56	1,700.88
Variation des fonds affectés	-118,839.00	0.00
Variation subventions non dépensées	146,890.34	0.00
	<u>79,234.99</u>	<u>30,478.63</u>
Diminution / (Augmentation) des débiteurs	5,454.00	6,276.00
Diminution / (Augmentation) du croire	0.00	0.00
Diminution / (Augmentation) des salaires à payer	0.00	0.00
Diminution / (Augmentation) des autres créances	8,024.70	4,443.85
Diminution / (Augmentation) des séjours en avance		
Diminution / (Augmentation) du compte de régularisation actif	-1,447.85	-15,484.89
Augmentation / (Diminution) des fournisseurs et créanciers	21,373.52	-20,083.15
Augmentation / (Diminution) des Autres dette	13,235.15	1,020.30
Augmentation / (Diminution) du compte de régularisation passif	11,645.78	5,860.69
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-1.65	-161,311.15
(Investissements) / désinvestissement en immobilisations financières	-1.65	-11.15
(Investissements) / désinvestissement en immobilisations corporelles	0.00	-161,300.00
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	-31,000.00	-31,000.00
Augmentation / (Diminution) des subventions d'investissement	-31,000.00	-31,000.00
Variation des liquidités	106,518.64	-179,799.72
soit :		
Liquidités au 1er janvier	228,117.85	407,917.57
Liquidités au 31 décembre	334,636.49	228,117.85
Variations des liquidités	106,518.64	-179,799.72

TABLEAU DE VARIATION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

2025	Existant initial	Attribution (interne)	Utilisation (interne)	Attribution (externe)	Utilisation (externe)	Utilisation (externe)	Existant final
FONDS INVESTIS							
Subvention d'investissement Véhicules	124,000.00		31,000.00	-	-	-	93,000.00
Total des Subventions d'investissement	124,000.00	-	31,000.00	-	-	-	93,000.00
2024	Existant initial	Attribution (interne)	Utilisation (interne)	Attribution (externe)	Utilisation (externe)	Utilisation (externe)	Existant final
FONDS INVESTIS							
Subvention d'investissement Véhicules	155,000.00		-31,000.00	-	-	-	124,000.00
Total des Subventions d'investissement	155,000.00	-	-31,000.00	-	-	-	124,000.00

ASSOCIATION ANYATAS
MEYRIN

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

2025	Existant initial	Utilisation (interne)	Dotation (interne)	Transferts de fonds internes	Dotation / Utilisation (externe)	Existant final
Véhicules utilitaires	161,300.00	-	-	-	-	161,300.00
fonds amortissements véhicules	-32,259.96	-32,259.96	-	-	-	-64,519.92
Total immobilisations corporelles	129,040.04	-32,259.96	-	-	-	96,780.08
2024	Existant initial	Utilisation (interne)	Dotation (interne)	Transferts de fonds internes	Dotation / Utilisation (externe)	Existant final
Véhicules utilitaires	-	-	161,300.00	-	-	161,300.00
fonds amortissements véhicules	-	-32,259.96	-	-	-	-32,259.96
Total immobilisations corporelles	-	-32,259.96	161,300.00	-	-	129,040.04

ASSOCIATION ANYATAS**MEYRIN****TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL**

2025	Existant initial	Utilisation (interne)	Dotation (interne)	Transferts de fonds internes	Dotation / Utilisation (externe)	Existant final
Capital libre						
Capital Libre	124,089.46	-	-	-3,482.21	-	120,607.25
Resultat exercice 2025	-3,482.21	20,784.25	-	3,482.21	-	20,784.25
Total capital de l'organisation	120,607.25	20,784.25	-	-	-	141,391.50
2024	Existant initial	Utilisation (interne)	Dotation (interne)	Transferts de fonds internes	Dotation / Utilisation (externe)	Existant final
Capital libre						
Capital Libre	59,310.68	-	-	64,778.78	-	124,089.46
Resultat exercice 2024	64,778.78	-3,482.21	-	-64,778.78	-	-3,482.21
Total capital de l'organisation	124,089.46	-3,482.21	-	-	-	120,607.25

ASSOCIATION ANYATAS
MEYRIN

TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUE DE CHARGES

2025	Existant initial	Attribution (interne)	Utilisation (interne)	Attribution (externe)	Utilisation (externe)	Existant final
Soldes de vacances à devoir	4,854.82	2,994.26	-4,854.82	-	-	2,994.26
Total variation des provisions	4,854.82	2,994.26	-4,854.82	-	-	2,994.26

2024	Existant initial	Attribution (interne)	Utilisation (interne)	Attribution (externe)	Utilisation (externe)	Existant final
Soldes de vacances à devoir	3,153.94	4,854.82	-3,153.94	-	-	4,854.82
Total variation des provisions	3,153.94	4,854.82	-3,153.94	-	-	4,854.82

Association ANYATAS 2025
(avec les chiffres comparatifs de l'exercice 2024)

ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

L'association a pour objet de proposer aux personnes vivant avec une différence intellectuelle des temps de loisirs, de détente, de découvertes et d'initiations ; de les informer des structures similaires et/ou complémentaires dans le canton de Genève et ailleurs ; de reconnaître et valoriser leurs droits aux loisirs et à des relations d'amitié.

Promouvoir, appliquer et respecter leur dignité humaine et les droits fondamentaux des personnes vivant avec une différence intellectuelle, ainsi que la convention relative à la déclaration des droits des personnes handicapées dans la société et les institutions d'Etat.

Décharger les familles et institutions qui les hébergent, pour que la personne vivant avec une différence intellectuelle puisse vivre des expériences de vie en dehors du cadre familial et/ou institutionnel.

PRINCIPES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION

PREAMBULE

Les principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes annuels sont conformes aux dispositions des Swiss GAAP RPC et au Code des obligations. Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.

Il n'y a pas de changements significatifs des principes comptables par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes annuels se composent du bilan, du compte d'exploitation, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des immobilisations, du tableau de variation des provisions pour risque de charges, du tableau de variation des fonds affectés, du tableau de variation du capital et de l'annexe (notes).

PRINCIPES GENERAUX POUR L'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers reposent sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et donnent une image fidèle du patrimoine et des résultats.

Conversion des monnaies étrangères

La comptabilité est tenue en francs suisses. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au cours de change en vigueur à la date du bilan. Les bénéfices et les pertes en résultant sont enregistrés dans le compte de résultat. Les produits et les charges exprimés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours moyen mensuel (AFC).

Cours des principales monnaies étrangères en fin d'exercice :

	Exercice de référence	Exercice précédent
EUR	0,9253	0,9494

Association ANYATAS 2025
(avec les chiffres comparatifs de l'exercice 2024)

EVALUATION DES RUBRIQUES INDIVIDUELLES DU BILAN

Liquidités, créances sur les banques, créances résultant de prestations, dettes financières, autres dettes et dépôts de cautions de garanties reçues.

Les créances et les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale lorsque la transaction sous-jacente a été exécutée (livraison de biens ou fourniture de prestations).

Les risques connus et prévisibles pour chaque actif pris individuellement font l'objet de correction de valeurs. Ceux-ci sont imputés aux postes correspondants de l'actif du bilan.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à un dépôt de garantie loyer. Il est évalué à la valeur nominale.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de revient déduction faite des amortissements et des corrections de valeur nécessaires. Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilisation présumée.

Comptes de régularisation actifs et passifs

Les postes transitoires sont évalués selon les mêmes principes que ceux valables pour les créances et les engagements. Le principe de la séparation des exercices est appliqué.

Correctifs de valeurs et provisions

Une provision est constituée lorsqu'en raison d'événement passé, l'Association doit s'attendre à une perte d'avantages économiques lors d'exercices futurs et qu'elle peut en estimer le montant avec un degré de fiabilité suffisant.

Association ANYATAS 2025
(avec les chiffres comparatifs de l'exercice 2024)

DETAIL DES POSTES DES ETATS FINANCIERS

1) Banques

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Total au 31.12	334'636,49	228'117,85
Soit :		
Caisses	14'835,61	15'667,51
CCP	78'896,97	18'289,48
Banques CC Cashpooling	240'903,91	194'160,86

2) Débiteurs et ducroire

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Total au 31.12	16'520,00	21'974,00

Les créances sont en relation avec les facturations de séjours. Aucun risque n'a été identifié.

3) Autres Créances

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Total au 31.12	0,00	8'024,70

Pour 2024, il s'agit du solde du décompte AVS en notre faveur.

4) Comptes de régularisation actifs

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Total au 31.12.	41'153,85	39'706,00
Charges payées d'avance :	41'153,85	39'706,00
<i>Acompte location séjour</i>	19'811,00	15'999,00
<i>Impôts véhicules</i>	2'379,15	4'784,00
<i>Prime d'assurances</i>	18'963,70	18'923,00

5) Dépôts de garantie

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Total au 31.12.	2'473,95	2'472,30

Le dépôt de garantie est composé d'un compte bancaire bloqué en garantie de loyers dans le cadre du bureau de l'association.

Association ANYATAS 2025
(avec les chiffres comparatifs de l'exercice 2024)

6) Immobilisations Corporelles

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Total au 31.12.	96'780,08	129'040,04

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

2025	Existant initial	Utilisation (interne)	Dotation (interne)	Transferts de fonds internes	Dotation / Utilisation (externe)	Existant final
Véhicules utilitaires	161,300.00	-	-	-	-	161,300.00
fonds amortissements véhicules	-32,259.96	-32,259.96	-	-	-	-64,519.92
Total immobilisations corporelles	129,040.04	-32,259.96	-	-	-	96,780.08
2024	Existant initial	Utilisation (interne)	Dotation (interne)	Transferts de fonds internes	Dotation / Utilisation (externe)	Existant final
Véhicules utilitaires	-	-	161,300.00	-	-	161,300.00
fonds amortissements véhicules	-	-32,259.96	-	-	-	-32,259.96
Total immobilisations corporelles	-	-32,259.96	161,300.00	-	-	129,040.04

Les immobilisations corporelles représentent l'achat en 2024 de deux véhicules adaptés pour les activités de l'association. L'achat a été financé à 96% par des dons. Le financement a été enregistré en tant que subvention d'équipement conformément à la directive EGE02.04 point 4.1.1 de l'État de Genève et à la RPC 28. L'utilisation selon la méthode des produits différés est comptabilisée dans les produits d'exploitation.

Association ANYATAS 2025
(avec les chiffres comparatifs de l'exercice 2024)

7) Comptes de régularisations passifs

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Total au 31.12.	42'405,63	30'759,85
Charges à payer :	24'943,78	20'917,55
<i>Frais séjour Noel-Nouvel an</i>	4'460,95	5'935,45
<i>Frais Hébergement séjour Noël – nouvel an</i>	10'959,00	5'878,80
<i>Facture SIG année précédente</i>	151,24	168,40
<i>Provision honoraires</i>	3'000,00	3'000,00
<i>Provision facture comptabilité</i>	3'000,00	2'500,00
<i>Location weekend</i>	0,00	798,00
<i>Frais téléphone</i>	318,30	399,65
<i>Location véhicules</i>	1'664,54	2'237,25
<i>Frais de siniste 2025</i>	1'200,00	0,00
<i>Frais de communication digitale décembre 2025</i>	189,75	0,00
Produits reçus d'avance :	14'688,00	9'248,00
<i>Part recettes séjours 2025/2026</i>	14'688,00	9'248,00
Compte d'attente :	2'773,85	594,30

8) Provision pour risque de charges :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Solde de vacances à devoir	2'994,26	4'854,82

TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUE DE CHARGES

2025	Existant initial	Attribution (interne)	Utilisation (interne)	Attribution (externe)	Utilisation (externe)	Existant final
Soldes de vacances à devoir	4,854.82	2,994.26	-4,854.82	-	-	2,994.26
Total variation des provisions	4,854.82	2,994.26	-4,854.82	-	-	2,994.26
2024	Existant initial	Attribution (interne)	Utilisation (interne)	Attribution (externe)	Utilisation (externe)	Existant final
Soldes de vacances à devoir	3,153.94	4,854.82	-3,153.94	-	-	4,854.82
Total variation des provisions	3,153.94	4,854.82	-3,153.94	-	-	4,854.82

Association ANYATAS 2025 (avec les chiffres comparatifs de l'exercice 2024)

La provision 2024 n'a pas été utilisée pendant l'année. La provision 2025 a été constituée selon les soldes d'heures et vacances non prises au 31.12.2025.

9) Part de subvention cantonale non dépensée

La subvention cantonale a été augmentée d'un montant de 286'984 CHF en 2025. Ce montant correspond à la mise en place de l'ajustement des indemnités moniteurs pour les séjours et les week-ends. Ce montant a été calculé fin 2024 sur la base d'une projection des besoins 2025 selon les données connues à cette date.

En juillet 2025, l'association a mis en place les nouvelles indemnités selon un calcul différent lié à l'état d'avancement des réflexions et décisions en la matière. Un trop perçu estimé de subvention identifié a été communiqué au service compétent.

Certaines modifications n'ayant pu être mis en place sur 2025, la part de subvention non dépensée a été ajusté afin de correspondre à la réalité 2025. Ce montant a été mis en compte dans l'attente d'une décision des services compétents.

10) Capital des fonds :

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS AFFECTES ET RESERVE OFAS

2025	Existant initial	Attribution (interne)	Utilisation (interne)	Attribution (externe)	Utilisation (externe)	Dissolution	Existant final
Fonds de Réserve Anyatas	69,380.10	-	-	-	-	-52,205.48	17,174.62
Fonds de fluctuation OFAS Art 74 LAI 2020-2023	66,633.52	-	-	-	-	-66,633.52	-
Fonds affectés événements	-	-	-	3,000.00	-3,000.00	-	-
Fonds affectés aménagements	-	-	-	13,500.00	-13,500.00	-	-
Total des fonds et reserve OFAS	136,013.62	-	-	16,500.00	-16,500.00	-118,839.00	17,174.62

2024	Existant initial	Attribution (interne)	Utilisation (interne)	Attribution (externe)	Utilisation (externe)	Dissolution	Existant final
Fonds de Réserve Anyatas	69,380.10	-	-	-	-	-	69,380.10
Fonds de fluctuation OFAS Art 74 LAI 2020-2023	66,633.52	-	-	-	-	-	66,633.52
Total des fonds et reserve OFAS	136,013.62	-	-	-	-	-	136,013.62

Fonds de réserve Anyatas : fonds créé avec le solde du fonds CC du contrat OFAS 2015-2019 en attente de la confirmation formelle de l'OFAS. Le montant utilisé en 2025 représente le solde restant après utilisation total du fond de fluctuation OFAS Art 74 LAI 2020-2023. L'Association n'ayant, à la date du bouclage, pas connaissance de confirmation formelle de l'OFAS pour le contrat 2015-2019, ce fond n'a pas été complètement dissout.

Fonds de fluctuation OFAS Art 74 LAI 2020-2023 : Fond pour les contrats OFAS selon résultats entre quotités convenues et réalisées.

En octobre 2024, la faitière Réseau Romand ASA a reçu une demande de remboursement des subventions perçues en excès pour la période 2020-2023 en lien avec les prestations non effectuées pour cause de COVID. La somme totale due par l'association Anyatas se montait à 131'449,00 CHF. Le fond de fluctuation enregistré selon les directives de la faitière RRASA au cours du contrat se monte à 66'633,52 CHF. Le manco s'élève donc à 64'815,48 CHF, soit 49%. Considérant la situation exceptionnelle de cette crise sanitaire, des négociations ont eu lieu avec l'OFAS qui a examiné la possibilité d'un remboursement partiel. Le capital des fonds en intégrant le fonds de réserve Anyatas qui découle du contrat 2015-2019 se montait à 136'013,62 CHF. Il avait donc été décidé de ne pas passer d'écriture supplémentaire en 2024.

Association ANYATAS 2025
(avec les chiffres comparatifs de l'exercice 2024)

Au mois de septembre 2025, l'Association a versé à la faîtière Réseau Romand ASA la somme de 118'839,00 CHF. La totalité de la provision pour la période 2020-2023 a donc été complètement utilisée pour 66'633,52 CHF.

11) Fonds Propres :

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

2025	Existant initial	Utilisation (interne)	Dotation (interne)	Transferts de fonds internes	Dotation / Utilisation (externe)	Existant final
Capital libre						
Capital Libre	124,089.46	-	-	-3,482.21	-	120,607.25
Resultat exercice 2025	-3,482.21	20,784.25	-	3,482.21	-	20,784.25
Total capital de l'organisation	120,607.25	20,784.25	-	-	-	141,391.50

2024	Existant initial	Utilisation (interne)	Dotation (interne)	Transferts de fonds internes	Dotation / Utilisation (externe)	Existant final
Capital libre						
Capital Libre	59,310.68	-	-	64,778.78	-	124,089.46
Resultat exercice 2024	64,778.78	-3,482.21	-	-64,778.78	-	-3,482.21
Total capital de l'organisation	124,089.46	-3,482.21	-	-	-	120,607.25

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

12) Subventions

La subvention fédérale OFAS art. 74 est liée. Au moment de la clôture des comptes 2025, aucun excédent pouvant être identifiés n'a été transféré dans un fond affecté à l'Art. 74 LAI.

13) Évaluation des charges administratives

	<u>2025</u>	<u>Budget</u>	<u>2024</u>
Charges totales d'exploitation	1'148'387,76	952'380,00	970'935,28
Charges liées aux prestations	848'145,26	676'545,51	687'870,08
Charges administratives liées au fonctionnement	300'242,50	275'834,49	283'065,20
Charges de collecte de fonds	0,00		0,00

Les charges administratives et de recherche de fonds sont calculées selon la méthode ZEWO. Pour 2025 et 2024, aucune charge n'a été attribuée à la collecte de fonds. L'organisation actuelle ne permettant pas d'avoir un poste dédié, la direction se charge des recherches de fonds ponctuelles. Pour 2025, il s'agit de fonds pour un évènement et pour la réfection de locaux.

Association ANYATAS 2025
(avec les chiffres comparatifs de l'exercice 2024)

14) Résultat hors exploitation

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Solde au 31.12.	-150,98	1'423,97
Autres produits	48,88	373,00
<i>Remboursement Taxe Co2 (CCGC)</i>	<i>0,00</i>	<i>196,05</i>
<i>Bonus de caisses séjours</i>	<i>48,88</i>	<i>176,95</i>
Autres charges	-14,06	-34,19
<i>Mancos de caisses séjours et principale</i>	<i>-14,06</i>	<i>-29,17</i>
<i>Ajustement sur facture finale AVS part employés</i>	<i>0,00</i>	<i>-5,02</i>
Produits exceptionnels	1'281,05	1'220,06
<i>Produits sur exercices antérieurs</i>	<i>1'281,05</i>	<i>473,56</i>
<i>Ajustement provision fiduciaire</i>	<i>0,00</i>	<i>218,05</i>
<i>Provision vacances et heures supplémentaires non utilisée</i>	<i>0,00</i>	<i>528,45</i>
Charges exceptionnelles	-1'466,85	-134,90
<i>Charges sur exercices antérieurs</i>	<i>-1'466,85</i>	<i>-134,90</i>

15) Indemnités versées aux membres des organes dirigeants

Les membres du Comité sont bénévoles.

La direction étant composée d'une seule personne, le tableau de rémunération n'est pas présenté selon la RPC 21.45.

16) Engagements de prévoyance

La prévoyance obligatoire en faveur du personnel s'effectue au travers de l'assurance PREVIS. Le plan de prévoyance couvre le personnel fixe en cas de retraite, d'invalidité et de décès. Il est financé à 50% par l'employeur et à 50% par les collaborateurs. Les primes annuelles à la charge de la société figurent dans le compte de résultat.

L'employeur n'a pas versé de contributions créditées comme réserves de contributions de l'employeur au titre des services 2025.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Dette envers l'institution de prévoyance	0,00	0,00

17) Indications sur la réalisation d'une évaluation des risques

Il n'y a pas eu de nouvelle évaluation des risques en 2025.

18) Événement post-clôture

Néant

Association ANYATAS 2025
(avec les chiffres comparatifs de l'exercice 2024)

19) Transactions avec des parties liées

L'organisation actuelle ne permet pas l'ouverture d'un poste de comptable. La comptabilité quotidienne est tenue par la direction et un mandat de suivi comptable sur demande est donné par le Comité à la trésorière afin de donner un appui professionnel à la direction pour la mise en place des budgets d'exploitation et de trésorerie, pour le bouclage et la tenue des comptes ainsi que la mise en place d'outils de gestion. Ce mandat se monte à un total de 7'447,80 CHF pour l'année 2025.

20) Organe de révision

L'organe de révision est Fiduciaire Chavaz SA à Carouge, à compter de l'exercice 2023. Les honoraires facturés par l'organe de révision sont intégralement alloués aux travaux de révision.